

et que la nôtre ne l'était pas, ses ressources et ses revenus sont infiniment plus amples que les nôtres, sans compter que son budget pour les cinq années de 1883 à 1888 accuse un excédent de recettes de \$2,271,738,-96, au lieu que le nôtre n'accuse que des déficits qui se chiffrent par plus d'un million de piastres, pour le même espace de temps. Sur la totalité de la dette de Victoria, qui était en juin dernier, de £33,119,161 sterling, £25,404,847, ou plus des trois quarts, ont été employés à construire des chemins de fer qui appartiennent à l'Etat et qui lui ont donné pour l'exercice 1886 et 1887 un revenu net de £1,088,945, ou presque assez pour payer l'intérêt sur toute sa dette, lequel intérêt s'est élevé en 1887 à £1,272,591. D'après le *Résumé Statistique pour 1886*, publié par le gouvernement du Canada, le revenu de Victoria est de \$140.45 par tête et dans notre province, de \$2.20 seulement.

Où est l'homme sensé qui prétendra qu'une province dont le revenu ne représente que \$2.20 par tête, peut emprunter aux mêmes conditions qu'une colonie quasi indépendante dont le revenu excède \$140 par tête ?

Le même raisonnement s'applique naturellement aux villes de Montréal et Toronto, dont les sources de revenu sont plus élastiques que celles du gouvernement de Québec. D'ailleurs, la ville de Toronto n'a pas aussi bien réussi que nous dans le placement de ses 4 0/0. Il est bien vrai qu'elle les a mis sur le marché à 99½ ; mais je tiens de la source la plus digne de foi qu'elle n'a réalisé, du moins, à son profit, que 95 ou 95½, au lieu de 96½ que nous avons obtenus.

Mais, même en supposant que nous n'ayons pas placé notre emprunt aux mêmes conditions que la riche et opulente colonie de Victoria, ou que les villes de Montréal et de Toronto, qu'est-ce que cela signifie ? La vraie question est de savoir si nous avons obtenu ce que valaient nos obligations. Les titres d'un gouvernement, comme tous les autres effets de commerce, ne se vendent que ce qu'ils valent sur le marché : or que valaient, à Londres, les titres de la province de Québec, à la date de l'émission de notre emprunt ? Le 3 janvier, nos 5 0/0 étaient cotés de 111 à 113, donnant une moyenne de 112. Or à 112, le 5 0/0 équivaut au pair à 4.25 0/0 d'intérêt. A la même date, nos 4½ 0/0 étaient cotés de 105 à 107, donnant une moyenne de 106. Mais du 4½ à 106 équivaut à 4.25 0/0 au pair. Enfin, du 4 0/0 à 96½, tel que nous avons obtenu du Crédit Lyonnais, équivaut à environ 4.16 0/0 au pair, c'est-à-dire que nous avons placé notre emprunt dans des conditions qui donnent un rendement plus élevé que la valeur courante des titres des autres emprunts de la province, lors de l'opération que nous avons faite. Pourtant, on sait parfaitement que pour placer des titres nouveaux, il faut que ces titres présentent des avantages sur les anciens, car autrement personne n'aurait d'intérêt à prendre les nouveaux titres.

Ces considérations, qui s'imposent à tous les hommes d'affaires, démontrent clairement que nous avons opéré avantageusement pour la province et que nous avons obtenu pour ces obligations le plein montant, et même plus que le plein montant, de leur valeur courante.

La gazette de M. White, un futur ministre des finances, paraît-il, nous a reproché d'avoir vendu tout l'emprunt au Crédit Lyonnais.

Si j'ai bonne souvenance, ce journal n'a pas fait le même reproche en